Protestation de M. Delans-Montaud

Paris, 15 décembre. — M. Delans Montaud, ancien ministre des travaux publics, a adressé au président de la commission d'enquête la lettre suivante :

« Je vous serais obligé de vouloir bien soumettre à la commission que vous présidez les observations suivantes :

» Dans le rapport de M. Rouanet, figure en un tableau mon prénom comme ayant bénéficié d'un chèque de M. de Reinach de 6,000 fr. à la date du 13 avril 1888.

» M. de Reinach ne m'a jamais remis ni somme ni chèque. Je n'ai notamment ni acquitté ni passé à l'ordre d'un tiers, ni recouvré par un mode quelconque le chèque dont il s'agit.

» Cette vérification vous sera facile. Le rapport de M. Rouanet, au surplus, contient une lettre de M. de Reinach à M. de Lesseps — à la date du 19 janvier 1889, dix mois après — de laquelle il résulte qu'il avait demandé à M. Floquet, alors président du conseil, d'intervenir auprès de moi, alors ministre des travaux publics, pour la nomination d'une commission chargée de constater l'état des travaux à Panama.

» Si j'avais été l'obligé de M. de Reinach, il se fut adressé directement à moi. Je refusai d'ailleurs de nommer cette commission.

» Veuillez agréer, etc.

» DELANS-MONTAUD. »

Les papiers du baron de Reinach

Après avoir entendu la lecture de la lettre de M. Delans-Montaud, la commission aborde la troisième partie du rapport de M. Rouanet (papiers du baron de Reinach.)

M. de la Batut fait observer que, à la page 105 de son rapport, M. Rouanet écrit : « Les livres que nous avons mentionnent à peine quelques lettres à Cornelius Herz ». Or, M. Rouanet ignore probablement toute une série de lettres qui figurent au copie-lettres et qui ont été reproduites en partie avec leur date dans la plaidoirie de Me Douchez devant la cour d'assises.

» Du reste, cette plaidoirie a fait l'objet d'une brochure qui a été distribuée à la commission. Or toutes les lettres auxquelles je fais allusion, notamment de la page 69 à la page 89. Comment et pourquoi M. Rouanet ne parle-t-il pas dans son rapport de copie-lettres et de la plupart de ces pièces ? Je demande à la commission de vouloir bien en ordonner une copie authentiquée. »

M. Rouanet dit qu'une partie des lettres signalées par M. de Batut sont bien dans son rapport, et il les cite. Les autres sont au dossier Cornélius Herz, dont M. Samary est chargé ; enfin, une des lettres signalées par M. de la Batut ne se trouve pas dans le copie-lettres.

M. Vallé dit que la commission doit constater cette lacune qui confirme le paragraphe du rapport affirmant que des pièces auraient été distraites des sceller.

A la suite de ces explications, M. de Lanjuinais propose qu'il soit ajouté au rapport une note indiquant la date de toutes les lettres adressées par le baron de Reinach à Cornélius Herz avec une des mentions suivantes : 1° publiées dans le rapport de M. Rouanet, telle page ; 2° sera publiée dans le rapport de M. Samary ; 3° sans importance ; 4° publiées ailleurs.

Cette proposition est adoptée.

Deux documents

La *Libre Parole* publie :

1° La plus grande partie du remarquable réquisitoire dressé par M. le substitut Lénard, un des magistrats les plus distingués du parquet, qui, adjoint de l'ouverture de l'information judiciaire à M. le juge Le Poittevin, a suivi pas à pas les phases de l'instruction, et a pu ainsi, dans son exposé de l'affaire, établir avec une précision parfaite les responsabilités incombant à un grand nombre de nos panamistes.

2° L'interrogatoire définitif d'Arton. Dans son dernier entretien avec le juge d'instruction, l'homme de confiance du baron de Reinach résume, avec preuves à l'appui, les explications qu'il a fournies au sujet des chèques qu'il aurait distribués aux membres du Parlement.

Il y a lieu de remarquer que certains des noms de chéquards, désignés par Arton, n'ont pas été impliqués dans les poursuites actuelles.

L'apologie du baron de Reinach

Paris, 15 décembre. — La commission continue l'examen du rapport qui est l'objet de nombreuses critiques de la part de M. Gamard, de Lanjuinais, Labarthe. De nombreuses modifications sont décidées. M. Valle, Bienvenu-Martin, de Lanjuinais, reprochent à M. Rouanet du grand-le baron de Reinach au chapitre 4, « le baron de Reinach et le Panama ».

M. Rouanet défend le baron de Reinach que M. Vallé attaque avec vivacité.

A la suite de cette discussion, il est décidé que M. Rouanet reverra la rédaction de ce chapitre et il reçoit la mission de se montrer moins favorable à M. de Reinach.

La commission termine ensuite l'examen du rapport et lève sa séance à 6 h. 45.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du mercredi 15 décembre

Présidence de M. Brisson, président

La séance est ouverte à une heure.

La sécurité des garçons de recettes

M. Coutant. — J'ai l'honneur de déposer une proposition de loi interdisant aux établissements financiers de faire recevoir dans la même journée plusieurs sommes formant un total de plus de 5,000 francs par moins de deux employés, sous peine d'amende et de prison. Je demande l'urgence.

M. Millard. — Cette proposition introduit dans le code pénal un nouveau délit qui ne se rencontre dans aucune législation. L'urgence ne s'impose pas.

Après quelques mots de M. Coutant, qui renonce à l'urgence, la proposition est renvoyée à la commission du travail.

L'inscription maritime

La Chambre adopte ensuite, après urgence déclarée, la proposition de loi de M. Armez, ayant pour objet d'ajouter un paragraphe additionnel à la loi du 24 décembre 1896 sur l'inscription maritime.

BUDGET DES TRAVAUX PUBLICS

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget des travaux publics.

Une très longue discussion s'engage autour d'un amendement de M. Georges Berry qui, sur le chapitre 18, demande une augmentation de 65,000 francs pour accroître les frais de tournée des contrôleurs-comptables et du travail.

M. de Lasteyrie, rapporteur, combat l'amendement, ainsi que celui de M. Millerand, tendant à modifier ainsi l'intitulé du chapitre : « Frais fixes de tournées et de bureau des contrôleurs. »

M. Bourrat. — Ce sont les ingénieurs qui ne veulent pas que les contrôleurs exercent leur contrôle. Le rôle de ceux-ci cependant est des plus utiles.

M. Guillain. — Au fond, on veut insinuer que les comptes des Compagnies sont peu sincères et mal contrôlés. Ces assertions sont absolument inexactes.

Les amendements de MM. Berry et Millerand, combattus par la commission et le gouvernement, sont repoussés.

M. Chardentier, sur le chapitre 20 (frais généraux du service de surveillance des mines) appelle l'attention du ministre sur l'application de la loi 29 juin 1894, relative aux caisses de retraites et de secours des ouvriers mineurs, et à la distribution des livrets qui doivent être inscrits les versements de façon à éclairer les intéressés. Les Compagnies doivent prendre à cet égard l'initiative.

M. Turrel. — Je n'y vois pas d'inconvénient, mais la commission du travail est saisie de la question.

M. Basly. — Le système demandé par MM. Charpentier fonctionne dans certaines mines du Pas-de-Calais : cela devrait se faire partout.

M. Sigard, sur le chapitre 29 (routes et ponts) demande un relèvement de crédit de 500,000 francs.

Une vive discussion s'engage à propos de cet amendement, vigoureusement défendu par MM. Brincard, Chapuis, le colonel Halcouet, qui invoquent les nécessités de la défense nationale.

M. Delonchine, président de la commission du budget, combat l'amendement au nom de l'équilibre du budget.

M. Turrel appuie ces observations, mais l'amendement est adopté par 442 voix contre 0. (Longue hilarité).

Mais il paraît qu'il y a eu erreur de lecture. En réalité l'amendement serait adopté par 447 voix contre 90.

Un amendement de M. Montaut tendant à augmenter de 1000 fr. le chapitre 29, dans le but d'inviter le ministre à faire étudier l'amélioration des salaires des cantonniers, est également adopté.

Après quelques observations de M. Basly, sur les voies navigables du Nord, les chapitres 30 à 38 sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée à demain. Séance demain.

Nouvelles du Jour

La question du Canal du Nord à la Chambre

Paris, 15 décembre. — Voici l'analyse du discours prononcé aujourd'hui, à la Chambre, par M. Basly :

« M. Basly attire l'attention de la Chambre sur la situation faite à l'agriculture et à l'industrie de la région du Nord par l'insuffisance des transports par eau.

» Le canal de St Quentin, dont le trafic s'est élevé de deux à quatre milliards de tonnes, est insuffisant. On a proposé de doubler les écluses ; mais ces mesures sont jugées inefficaces. M. Guillain a proposé des travaux qui permettraient de porter à dix milliards de tonnes le débit du canal. Est-ce suffisant ?

» Comme l'a exposé M. Pichon dans la discussion générale des travaux publics, on peut en douter. Si une catastrophe se produisait dans le canal de Saint-Quentin, qui date d'un siècle, ce serait la ruine pour la région du Nord.

» Aussi je crois indispensable l'ouverture d'une section d'Arleux à Péronne, afin d'avoir, en cas d'accidents, une autre voie d'eau pour venir à Paris. Cette voie permettrait de faire venir les charbons plus vite et à meilleur marché à Paris.

» Pourquoi ne reprend-on pas le projet de M. Félix Faure ? La Compagnie du Nord ne peut transporter tous les produits. J'ai vu, près de Douai, des cultivateurs obligés de décharger leurs betteraves sur la voie publique parce qu'ils n'avaient pas de wagons. Une seconde voie d'eau vers Paris s'impose. Une région tout entière l'attend avec impatience.

» M. Pichon déposera bientôt une pétition revêtue de 2.000 signatures de marinniers et approuvée par beaucoup de compagnies houillères.

» M. Quinette de Rochemont, commissaire du gouvernement, répond que le canal du Nord est nécessaire, mais il entraînera une dépense de 150,000,000 francs. Sa création ne peut donc donner satisfaction immédiate à l'industrie et à la navigation. La solution c'est le dédoublement de toutes les écluses du canal de Saint-Quentin. Le dossier sera soumis, dans quelques jours, au ministre et, dans deux mois, le projet pourra être déposé à la Chambre.

» Quant au canal du Nord, la dépense doit être en partie couverte par les intéressés et des pourparlers sont engagés à ce sujet ».

Le Président de la République à l'Institut national des Jeunes aveugles

Paris, 15 décembre. — M. Félix Faure a visité ce matin l'institution des jeunes aveugles, boulevard des Invalides.

Il est arrivé à dix heures un quart à l'institution, accompagné par Mr Barthou, ministre de l'Intérieur.

M. Félix Faure s'est rendu dans la salle des concerts qu'un simple rideau sépare de la chapelle.

Les élèves étaient assis au centre, les garçons au nombre de cent cinquante, les filles au nombre de quatre-vingts, de chaque côté étaient groupés les professeurs, hommes et femmes.

Un jeune garçon et une jeune fille ont remercié M. F. Faure de sa visite.

Le président a ensuite visité la maison, il est rentré à une heure à l'Elysée.

Saisies des congrégations reconnues

Paris, 15 décembre. — La Chambre des requêtes de la Cour de cassation vient de rendre des arrêts d'une importance capitale pour les congrégations reconnues, déjà saisies ou menacées de saisies.

La Chambre des requêtes admet le pourvoi des Sœurs de Saint-Joseph de Bourg (pensionnat du Bois de Boulogne) et de divers couvents, notamment d'un couvent d'Ursulines dont les biens ont été saisis sans l'autorisation du chef de l'Etat et qui plaidaient pour l'annulation de ces saisies. Elles avaient été condamnées par divers tribunaux.

La Chambre des requêtes de la Cour de cassation accueille le pourvoi et renvoie ces affaires devant la Chambre civile.

Celle-ci aura à trancher la question, ce qui demande déjà un délai de quelques mois.

Une manifestation antisémite à Toulouse

Toulouse, 15 décembre. — Dans l'après-midi un monôme de trois cents personnes où les étudiants dominaient a parcouru les principales rues de la ville criant devant les magasins juifs : *Rétions français*. Le monôme a également manifesté devant les journaux. Il n'y a eu aucun incident.

Un traître en Russie

Milan, 15 décembre. — Nous laissons au *Secolo* la responsabilité de l'information suivante qu'on lui télégraphie le 13 au soir de Saint-Pétersbourg :

« Le colonel d'état-major Massegine, qui avait vendu à l'Autriche les plans de défense de la frontière polonaise, a été fusillé hier dans la forteresse de Saint-Pierre et Saint-Paul, sa femme et sa fille, qui avaient porté à Vienne les documents vendus par le traître, ont été condamnées à la déportation perpétuelle en Sibérie ».

Les caisses d'épargne

Paris, 15 décembre. — Une centaine de députés, parmi lesquels MM. Maurice Binder, Pissonnier, de la Porte, Pedebidou, etc., viennent de déposer l'article additionnel suivant à la loi des finances :

« Les caisses d'épargne sont autorisées, sous le contrôle du conseil général, à faire emploi de leurs revenus et bonis annuels pour l'assistance des vieillards à domicile ou dans les hospices. »

Un petit procès qui fait grand bruit

Aujourd'hui s'engage devant la 9e chambre correctionnelle de la Seine un petit procès qui fait grand bruit dans le monde littéraire. Il s'agit du procès intenté par M. Dubout, auteur d'une *Frédegonde*, représentée récemment à la Comédie-Française, à M. Brunetière, directeur de la *Revue des Deux-Mondes*, pour refus d'insertion dans cette revue d'une réplique de M. Dubout à une critique de M. Jules Lemaître. M. Brunetière avait refusé l'insertion de la réponse en se retranchant derrière des droits de la critique.

Me Goudinet, qui plaide pour M. Alfred Dubout, a présenté les arguments de son client de la façon la plus spirituelle. Il a mis en évidence ce fait que M. Jules Lemaître, dans sa critique de *Frédegonde*, écrite quinze jours après la première représentation, avait surtout fait le procès d'une partie de l'œuvre qui avait été supprimée après la répétition générale et n'avait jamais été présentée au public.

Le public, il est vrai, n'a pas fait à la *Frédegonde* de M. Dubout un accueil enthousiaste, mais la critique et le public pourtant semblent être d'accord pour constater qu'il y avait un bel acte, le quatrième. Cet acte n'avait même pas trouvé grâce devant M. Jules Lemaître.

Aussi M. Dubout, pour faire les lecteurs de la *Revue des Deux-Mondes* juges entre lui et M. Lemaître, avait il demandé l'insertion d'une scène du quatrième acte sur laquelle tout le monde s'était trouvé d'accord pour en faire l'éloge. C'est cette insertion que M. Brunetière a refusée.

Me Goudinet s'élève contre la prétention des critiques d'échapper eux-mêmes à toute critique, s'octroyant ainsi un privilège unique en opposition avec nos mœurs et dont la consécration conduirait aux pires abus.

La campagne politique du duc d'Orléans

L'*Eclair*, qui a annoncé hier la démission de M. Dufeuille du poste de confiance qu'il occupait auprès du duc d'Orléans après l'avoir rempli auprès du comte de Paris, revient sur cette démission et l'explique.

M. Dufeuille était partisan d'une politique parlementaire, d'une politique de conciliation et d'entente avec les bonapartistes et même les ralliés, mais auprès du duc d'Orléans se sont groupés des jeunes gens qui conçoivent autrement l'attitude du parti royaliste. Ils le veulent intransigeant, arborant carrément son drapeau, repoussant toute alliance et toute compromission, préférant avoir moins de représentants au Parlement, pourvu que les royalistes qui y seront soient plus purs des royalistes sur un programme purement royaliste.

Le duc d'Orléans, qui voit que son père n'est arrivé à rien par son attitude pacifique, espère davantage d'une politique plus active. La France sera partagée en un certain nombre de circonscriptions que dirigeront des lieutenants du roi.

M. Cattin, ancien député royaliste, portera la bonne parole un peu partout. Et au dessus sera un conseil qui surveillera le tout. Le principal résultat que l'on voit à cette nouvelle politique, c'est la diminution prochaine du nombre des députés royalistes. C'est ainsi que MM. de Rohan, de Lanjuinais, le duc de Doudeauville pourraient bien ne pas se représenter afin de ne pas s'exposer à un échec qui leur paraît certain.

Les informations authentiques sur la mission Marchand

Le ministre des colonies vient enfin de recevoir une dépêche de Libreville en réponse au télégramme qu'il avait adressé au gouverneur pour lui demander des nouvelles de la mission Marchand.

Le gouverneur, M. de La Mothe, a répondu que les informations recueillies par lui ne permettaient pas de croire à l'exactitude du massacre de la mission Marchand dont la nouvelle a été lancée, comme on sait, par le *Mouvement Géographique* de Bruxelles.

La grève des mécaniciens anglais

Londres, 15 décembre. — *Le Daily Graphic* dit que la grève des mécaniciens vient d'entrer dans une phase nouvelle ; le vent souffle du côté de la conciliation.

La nouvelle conférence devant durer jusqu'à la fin de cette semaine, il y a lieu d'espérer que ce temps va être mis à profit. Voici que les patrons ont enfin fait un pas vers la paix ; nous espérons que les ouvriers ne resteront pas en arrière.

Les Allemands en Chine

Hong-Kong, 15 décembre. — La division navale anglaise se dispose à se rendre à Chemulpo. Trois navires sont attendus de Singapour.

Saint-Pétersbourg, 15 décembre. — Le *Nouveau Temps*, mettant en relief les grands avantages que la possession de Kiao-Theou, procurerait à l'Allemagne, trouve que celle-ci réclame une trop forte rémunération du concours amical qu'elle prêta naguère à la Chine contre le Japon.

Cherbourg, 15 décembre. — Les croiseurs *Cassard* et *Duchayla* ont reçu l'ordre d'activer leurs travaux d'armement pour être disponibles en janvier 1898.

Le nouveau cabinet italien

Rome, 15 décembre. — Voici la composition du nouveau ministère di Rudinì :

Présidence et intérieur, M. di Rudinì ; Justice, M. Zanardelli ; Affaires étrangères, M. Visconti-Venosta ; Marine, M. Brin ; Finances, M. Branca ; Trésor, M. Luzzatti ; Guerre, le général di San Marzano. Instruction publique, M. Gallo ; Travaux publics, M. Pavoncelli ; Agriculture, M. Cocco Ortu ; Postes et Télégraphes, M. Sinco.

La solution de la crise, si souvent annoncée et démentie, paraît pour le moment peu intéresser l'opinion publique qui attache une importance secondaire à ce que le ministère soit confié à tels ou tels personnages en vue capables de présider le gouvernement. L'arrivée au pouvoir de ces hommes politiques n'intéresse qu'un entourage spécial.

TIRAGES FINANCIERS

Obligations ville de Paris 1865

Le numéro 430,437 gagne 150,000 fr. Le numéro 496,195 gagne 50,000 fr. Les quatre numéros suivants gagnent chacun 10,000 francs : 376,367 — 545,910 — 67,998 — 37,864. Les cinq numéros suivants gagnent 5,000 francs : 93,053 — 516,534 — 77,163 — 525,084 — 284,884. Les dix numéros suivants gagnent 1,000 francs : 145,573 — 12 471 — 515 661 — 548 740 — 303,663 — 442,987 — 517,994 — 344 931 — 354,996 — 448,748.

Canal de Suez

Obligations de 500 francs 5 0/0

Le numéro 21,892 gagne 150,000 francs. Les deux numéros suivants gagnent chacun 25,000 francs : 142,835 et 184,867. Les deux numéros suivants gagnent chacun 5,000 francs : 322,587 et 16,405. Les vingt numéros suivants gagnent chacun 2,000 francs : 127, 892 — 116,299 244,056 — 81,646 — 86,601 — 249,859 — 4,779 — 127,295 — 5,056 — 43,749 — 5,972 — 133,823 — 115 328 — 124,327 — 244,331 — 272,945 — 279,945 — 314,386 — 154,365 — 96,595

Quinze cent quatre-vingt-huit autres numéros sont remboursés au pair.

Obligations et Bons à lots du Canal de Panama

Le numéro 931,587 gagne 500,000 fr. — Le numéro 1,206,708 gagne 100,000 fr. — Les deux numéros 1,547,145 et 22,011 gagnent chacun 10,000 fr. — Les deux numéros 1,341,116 et 412,251 gagnent chacun 5,000 fr. — Les cinq numéros suivants gagnent chacun 2,000 fr. : 459,532 — 506,755 — 166,373 — 873,144 — 103,154.

Les cinquantes numéros suivants gagnent chacun 1,000 francs : 997,580 — 85 080 — 1,524,408 — 15 345 — 1,819 869 — 575,654 — 1,387,742 — 368,303 — 62,355 — 375,576 — 1,631,107 — 1,526,271 — 178,141 — 1,370,118 — 1,987,615 — 494,257 — 1,983,330 — 1,912,414 — 1,321,314 — 478 949 — 1,653,216 — 81,365 — 572,757 — 533,415 — 1,545,046 — 692,543 — 737,945 — 1,015,636 — 1,551,801 — 19,934 — 1,600,964 — 1,598,821 — 512,767 — 591,099 — 1,876,038 — 1,721,822 — 1 091,344 — 937,323 — 371,339 — 207,721 — 1,905 113 — 916,998 — 1,578,893 — 1,716,270 — 1,467,199 — 1,187,473 — 670,984 — 488,513 — 387,958 1,068,713.

NOS PRIMES

Deux superbes primes sont offertes cette année aux lecteurs du *Journal de Roubaix*.

Par suite d'un arrangement avec les éditeurs, nous pouvons mettre en vente à des *conditions exceptionnelles* un magnifique ALBUM contenant **DEUX CENTS DESSINS DE MAITRES MODERNES.**

DESSINS !

Cette remarquable collection, d'une *valeur artistique hors ligne* et d'une variété infinie dans les sujets, convient aux *amateurs*, aux *étudiants*, en un mot, à toutes les personnes qui aiment l'art ou s'adonnent à l'étude du dessin.

Cet important ouvrage peut être mis entre toutes les mains.

Ce recueil est *unique* ; les collectionneurs y trouveront **DEUX CENTS** dessins et croquis signés des maîtres les plus en vue.

Ces dessins pourront développer chez les **enfants** le sentiment artistique et les guider sûrement dans leurs premiers essais.

L'Album des Maîtres Modernes est appelé à un succès retentissant. Nos lecteurs, les premiers, auront la bonne fortune de pouvoir se procurer les **200 dessins**, *richement reliés sous un format commode*, pour le prix minime de **6 francs 50.**

MUSIQUE !

Aux musiciens, si nombreux parmi nos lecteurs, nous offrons en prime, un *Album Musical*, contenant **dix morceaux** des meilleurs compositeurs.

Tous les amateurs de bonne musique désireront posséder dans leur collection l'*Album du Paris-Piano*.

Notre belle prime est, dès maintenant, en vente au bureau du journal, 71, Grande-Rue, au prix de **1 franc 25.** 27890

Les bureaux de « JOURNAL DE ROUBAIX » sont transférés Grande-Rue, 71.

Les commandes pour l'imprimerie doivent être également remises, Grande-Rue, 71.

HYGIÉNIC SYSTEME BOUCAU

SI VOUS VOULEZ

pour Noël et Nouvel An être chaussé élégamment portez la Bottine élastique cheveau claquée vernis à **14,90** *de la Fabrique* **Boucau-Vereecke, 5, rue Pierre-Motte, Roubaix.**

HYGIÉNIC LIÉGE — HYGIÉNIC ACIER

HYGIÉNIC TOUT CUIR

Chronique Locale

ROUBAIX

Comme on voit bien que le rédacteur en chef de l'*Egalité* est nouveau venu parmi nous.

Il consacre, ce matin, son premier article à prouver à ses lecteurs qu'en se montrant favorable au *Referendum* communal, le *Journal de Roubaix* a pris une idée... de M. Jules Guesde.

Or, il y a plus de douze ans, quinze ans peut-être, que le *Journal de Roubaix* a fait campagne pour le *Referendum* : il a publié des centaines d'articles sur cette question, sur celle du *vote obligatoire*, du *vote secret sous enveloppe* ; il y a plus de vingt ans qu'il a préconisé la représentation proportionnelle, le double vote pour les pères de famille, etc.

L'*Egalité* a d'ailleurs vraiment tort de vouloir donner à croire à ses lecteurs que M. Jules Guesde aurait inventé, à lui tout seul, l'idée du *referendum* : nous savons tous que c'est là un procédé démocratique depuis longtemps pratiqué aux Etats-Unis et en Suisse...

Sans compter qu'il y a quelque chose comme deux mille cinq cents ans qu'il était déjà en usage à Sparte et à Athènes !

Et puisque nous conversons aujourd'hui avec l'*Egalité*, réglons en même temps cette question du minimum de salaire dans les adjudications publiques qui paraît lui tenir tant à cœur. Nous avions dit, qu'au Conseil d'arrondissement de Lille, c'était un grand industriel, M. Edouard Roussel, qui avait émis le premier cette proposition. L'*Egalité* nous a beaucoup reproché cela, et elle y revient encore aujourd'hui, en invoquant le projet déposé naguère au Conseil municipal de Roubaix par M. le maire Carrette. Si notre distingué confrère nous avait bien lu, il aurait compris qu'en parlant d'initiative nous n'avons entendu parler que de ce qui s'était passé au Conseil d'arrondissement et non ailleurs. La phrase ne pouvait donner lieu même à un doute sur notre pensée.

Mais, ici encore, M. Siauve-Evausy pousse un peu loin le zèle en attribuant à M. Carrette la pensée première de cette réforme demandée depuis longtemps à l'étranger et en France par des hommes appartenant aux partis les plus divers.

M. Carrette, lui, a eu le tort d'en entretenir le Conseil municipal qui, *légalement*, n'avait pas le droit de s'en occuper. Sa proposition, faite dans ce milieu, était sans objet pratique.

Au Conseil d'arrondissement, au contraire, elle était dans l'ordre légal et pouvait être utilement transmise aux pouvoirs compétents.

Quant aux députés amis dont parle l'*Egalité*, ils ne nous consultent pas avant de voter au Parlement, pas plus que nous ne prenons leur avis avant d'écrire dans le journal.

ALFRED REBOUX.

M. l'abbé Descat, aumônier de la Visitation de Roubaix, est mort mardi dans la nuit.

Né à Roubaix, en 1828, M. Descat entra au grand séminaire en 1849 et fut successivement nommé professeur aux collèges d'Auchy et de Valenciennes. Sa santé précaire l'obligea souvent à interrompre ses études. Ordonné prêtre en 1862, il fut, le lendemain de son ordination, désigné comme vicaire à Landrecies. Sa santé toujours chancelante ne lui permit pas d'accepter ce poste. Il vint se fixer à Roubaix auprès de M. le doyen Maës qui l'aimait beaucoup, et fut attaché à la paroisse Saint-Martin comme prêtre habitué.

Doué d'une volonté énergique, il n'hésita jamais, malgré de violentes souffrances, lorsqu'il vit un bien quelconque à réaliser ou un devoir à remplir. Combien d'âmes il a consolées, raffermies, encouragées !

Il s'occupa de la Bibliothèque pour tous et fut pendant quelque temps aumônier des Dames de la Sainte-Union.

En 1876, Mgr Régnier le nomma officiellement aumônier du monastère que les Dames visitandines venaient de fonder à Roubaix. Il contribua par son tact, son esprit éclairé et son grand bon sens à assurer le succès de cette fondation.

Il fut frappé d'apoplexie dans la sacristie du couvent. On l'emporta presque mourant ; il fit encore un suprême effort pour bénir les personnes qui l'entouraient.

M. l'abbé Descat fut un prêtre bon, serviable, dévoué. Il fut pour beaucoup un guide prudent et un sage conseiller.

Il laissera au couvent de la Visitation et dans toute la ville de Roubaix des regrets profonds.

Son corps sera exposé jeudi, dans la chapelle de la Visitation.

Les funérailles auront lieu, samedi, en l'église du Sacré-Cœur.

Une conférence à l'Ecole des Arts Industriels. — *L'Alliance française et les intérêts français dans le monde.* — La conférence organisée par le comité roubaisien de l'« Alliance française » a eu lieu mercredi soir, dans le vaste amphithéâtre de l'Ecole Nationale des Arts Industriels.

Ceux de nos concitoyens qui sont venus écouter M. Camille Guy, le chef de service au ministère des colonies et le secrétaire du conseil supérieur des colonies, n'ont certainement pas regretté leur démarche. L'éminent conférencier a intéressé son auditoire, nous dirons plus : il l'a charmé.

Au bureau avaient pris place MM. Edmond Ternynck, président du comité de l'Alliance française de Roubaix ; Paul Destombes, E. Boulenger, H. Eeckman, Dénéchaux, Pierre Destombes, membres.

M. Ternynck présente en termes délicats M. C. Guy, puis ce dernier prend aussitôt la parole.

Il trace d'abord le tableau graduel du mouvement économique qui porte toutes les nations à chercher à l'étranger, dans des colonies, de nouveaux débouchés aux produits nationaux.

Tous les pays, dit-il, essayent en ce moment de créer chez eux une politique coloniale.

Devant cet envahissement, toujours plus menaçant de l'influence des contrées rivales, la France ne doit pas rester inactive.

La diffusion de la langue française est le moyen le plus efficace d'augmenter notre crédit à l'étranger.

Ici le conférencier fait admirer à ses auditeurs la beauté, la souplesse de la langue française.

Il montre le rôle de notre langue à travers l'histoire et prouve qu'à l'heure actuelle, son autorité tend à diminuer, battue en brèche par l'allemand et l'anglais.

Cette dernière langue, *la langue commerciale*, envahit tout. C'est pour réagir contre ce mouvement si funeste aux intérêts de notre pays que l'« Alliance Française » a été fondée.

Le but de cette société, c'est de donner à la langue nationale la force d'expansion qui lui est nécessaire pour servir la cause de la France dans le monde.

Pour cela, M. Guy prouve qu'un effort est nécessaire, l'effort commercial. Nous avons, dit-il, à nous ouvrir des marchés qui, après nous avoir appartenu, ont cessé d'être en notre possession.

Nous devons reconquérir tous les marchés de la Méditerranée, l'Extrême-Orient, la Grèce, où l'on ne rencontre que des commis voyageurs anglais et allemands.

Pourquoi ces commis ont-ils pu pénétrer si facilement dans ces pays et se faire une clientèle ? Parce qu'ils s'étaient fait précéder par des instituteurs.

La fondation, l'entretien des écoles à l'étranger, voilà encore un des moyens mis en œuvre par l'Alliance française, pour arriver à conserver ou développer notre influence.

Cette société fait appel à toutes les bonnes volontés ; elle pense avec un homme d'Etat que l'anti-cléricalisme n'est pas un article d'exportation. Ce n'est pas non plus, ajoute le conférencier, un article d'importation.

L'Alliance Française subventionne des écoles dirigées par des religieux, des religieuses, des pasteurs, des laïques.

Cependant les subsides vont plus souvent aux établissement catholiques, parce qu'à l'étranger ce sont surtout les missionnaires catholiques qui propagent, avec notre belle langue, l'amour de la France.

M. Guy salue la mémoire du cardinal Lavigerie, ce grand pionnier qui fit tout pour développer l'influence française sur les terres africaines.

En terminant, le conférencier forme le vœu qu'un jour viendra où notre mère-patrie, grâce à la connaissance que tous les peuples auront de sa langue, aura repris sa place à la tête des nations.

La noble ambition de l'Alliance française est d'apporter son concours à cette œuvre si patriotique.

Pour arriver au but poursuivi, elle compte sur l'appui moral et financier de tous les bons citoyens.

En 1900, à l'Exposition Universelle, il sera donné aux visiteurs de pouvoir constater les travaux accomplis par l'Alliance depuis sa fondation. Un pavillon lui sera particulièrement affecté.

Cette conférence si attrayante a été maintes fois interrompue par les applaudissements de l'auditoire.

M. Ternynck, au nom de tous, a félicité et remercié M. Guy.

A neuf heures et demie la conférence était terminée.

Une réunion des 1re, 3e et 6e sections de l'« Union sociale et patriotique » a eu lieu mercredi soir dans la salle des fêtes du café Pandore. Les électeurs des bureaux de la place Notre-Dame et des rues Archimède et Ternaux avaient répondu avec empressement à l'invitation des comités de ces sections. La salle était absolument pleine ; plus de cinq cents assistants étaient présents.

A leur tribune, M. Pécher, vice-président du comité central, ouvre la séance et constate, avec satisfaction, que les réunions de sections deviennent de plus en plus importantes par le nombre toujours croissant d'auditeurs. Il remercie les électeurs présents de leur empressement à correspondre au zèle des membres des comités de leurs sections et donne la parole à M. Chatelleyn au dévouement de qui il rend un hommage bien mérité.

Dans une conférence émaillée avec une attention qui prouve combien elle portait la conviction dans l'esprit des auditeurs, et fréquemment interrompue par des applaudissements, l'orateur expose les principes de justice, de loyauté et de liberté sur lesquels est fondée l'*Union Sociale et Patriotique*. Il expose ensuite l'économie de la théorie collectiviste dont il fait ressortir l'inconséquence et montre les résultats déplorables qu'amènerait son application.

M. Pécher, avant de lever la séance, a, au nom de l'assistance, remercié et félicité M. Chatelleyn. Il a aussi exprimé la gratitude du Comité directeur à l'égard des présidents, vice-présidents et membres des comités de sections dont le dévouement est si efficace dans l'œuvre entreprise par l'*Union sociale et patriotique*.

Après la réunion, de nombreuses adhésions sont venues grossir le nombre de celles qui parviennent, chaque jour, par centaines au bureau central.

Au Cercle polyglotte de Roubaix. — Le Cercle polyglotte de Roubaix affirme de plus en plus sa vitalité. A chacune des réunions, de nouveaux membres viennent augmenter le nombre déjà élevé des sociétaires. C'est que notre cercle n'est pas une société où l'on vient uniquement pour s'amuser ; on y trouve sans doute des distractions agréables, mais on y perfectionne surtout des connaissances nécessaires ; on y acquiert, en un mot, la pratique des langues vivantes sans lesquelles il est difficile aujourd'hui de se faire une position dans le commerce et l'industrie.

Il est peu de séances où un ou plusieurs membres ne prennent la parole pour développer quelque sujet intéressant. Vendredi dernier, M. Kübler, dans la section allemande, a fait une conférence des plus intéressantes sur l'*Allemagne moderne*. Il nous a ensuite parlé de son pays natal, l'*Alsace*, dont il nous décrit les beautés. M. Kübler est un charmant causeur. Il parle l'allemand avec facilité. Aussi a-t-il été écouté avec plaisir.

Hier, mardi, la salle était presque au complet. La plus grande animation n'a cessé de régner pendant toute la soirée. Après la correspondance commerciale, M. Wante nous a fait une description frémissante du terrible incendie qui, le 19 novembre dernier, a éclaté, dans la Cité, à Londres, et qui a détruit plus de 150 magasins, représentant une valeur de plus de 3,000,000 de livres sterling.

Il compare cet immense incendie à celui qui en 1666 détruisit tout un quartier de Londres.

M. Wante, avons-nous besoin de le dire, a su d'autant mieux intéresser son auditoire qu'il parle couramment l'anglais et que tous avaient encore à l'esprit les récits que les journaux ont faits de ce désastre à cette époque.

Un autre membre du cercle a fait ensuite une lecture humoristique sur *le garçon de café et la source* s'est terminée par des jeux et des conversations libres.

Vendredi prochain, à 8 heures 1/2, séance trimestrielle obligatoire pour tous les membres actifs du cercle. L'amende sera appliquée aux absents conformément au règlement.

3° Election de la commission définitive en remplacement de la commission provisoire qui a fonctionné jusqu'ici. 3° Allocution du président. 4° Exercices habituels.

La « Ruche Roubaisienne ». — On nous prie d'insérer le nouvel article que voici :

« Avant d'exposer l'emploi des fonds mis à la disposition de la Ruche par la première émission de 1 0,000 francs d'obligations de 100 francs 3 0/0 net, il est des plus utile de rappeler à nouveau le but de la société encore ignoré ou incompris de beaucoup de gens qui auraient grand intérêt à le connaître.

» Le but de la Ruche Roubaisienne est de permettre à toute personne, n'étant propriétaire d'aucune maison et vivant de son travail ou de son salaire comme l'ouvrier ou l'employé, d'acquérir sa maison d'habitation édifiée suivant son goût et ses besoins, par le paiement d'un loyer annuel de 7 à 8 0/0.

Ce loyer annuel comprend :

1° 3 0/0 pour intérêt dû aux obligataires ; 2° 1/2 0/0 pour frais d'administration ; 3° 4 0/0 environ suivant l'âge du locataire-acquéreur pour amortissement de la maison dans un délai moyen de 20 ans. Cet amortissement est représenté par un contrat d'assurance mixte sur la vie garantissant le paiement en cas de vie ou de mort du locataire-acquéreur. Si ce locataire meurt avant les 20 ans, la veuve ou les enfants deviennent immédiatement propriétaires.

» Ainsi, pour le cas de mort qui enlève le gagne-pain de la famille ouvrière, apporte par la Ruche une compensation au malheur qui la frappe puisqu'elle fait disparaître du même coup les charges du loyer en rendant la veuve propriétaire.

» Les cas de maladie et de départ ayant été prévus et réglementés de façon à sauvegarder tous les intérêts, la société pouvait se mettre à l'œuvre. Nous avons dit dans un précédent article qu'elle avait émis 250,000 francs d'obligations, avec cela :

» *Elle achète successivement trois grands terrains pour former trois groupes aux extrémités de Roubaix.*

» Le premier groupe au Carligny entre la rue d'Oran et la de Carligny, comprenant 13,000 mètres pour une valeur de 120,000 fr., sur lesquels il y a actuellement 28 maisons construites et habitées d'une valeur de 110,000 fr.

» Le 2e groupe au Ravardi, faisant le coin des rues d'Hem et Larochefoucauld, comprenant 9,900 mètres pour une valeur de 37,000 fr., sur lesquels il y a actuellement, 26 maisons dont 24 habitées et 2 en construction d'une